

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving Box/Boite de Réception des Soumissions Bid Receiving Box/Boite de Récepti 1st Floor/1ière étage, Suite 1212 100-1045 Main Street Moncton New Brunswick

E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton) 1045 Main Street / 1045, rue Main Moncton New Bruns E1C 1H1

Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W2037-220013/A		2021	-06-21
Client Reference No N° de ré W2037-220013	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$MCT-042-6013	éférence de SEAG		
File No N° de dossier MCT-1-44018 (042)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	I° VME
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Atlantic Daylight Sa	ving T	ime ADT
on - le 2021-07-08 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	Heure Avancée de l'. Other-Autre:	Atlanti	•
on - le 2021-07-08 F.O.B F.A.B.	: ✓ Other-Autre:	Atlanti	Buyer Id - Id de l'acheteur
on - le 2021-07-08 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress	: ✓ Other-Autre: ser toutes questions à:	7	que HAA Buyer Id - Id de l'acheteur mct042 No N° de FAX
on - le 2021-07-08 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress Stockman (MCT), Sonia	: Other-Autre: ser toutes questions à:	FAX	Buyer Id - Id de l'acheteur mct042

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracte	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



$\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44018 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
1.4	CONTENU CANADIEN	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3	Ancien fonctionnaire	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION *	
2.5	LOIS APPLICABLES	
2.6	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	5
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	_
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	Sécurité	
6.2	BESOIN - CONTRAT	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
	IRÉE DU CONTRAT	
6.5	RESPONSABLES.	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9 6.10	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	_
6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
6.14	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	
	«A» ÉNONCÉ DES BESOIN	
	«B » BASE DE PAIEMENTS	
	«C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
	« D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
' ALAIATVE	" - " ITTINGITEITIS BE I ALIMEITI ELECINOMIQUE IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	23

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Les trayaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020/05/28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

 Référence de CCUA
 Produits équivalents
 2006/06/16

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions 1ière étage, Suite 1212 100-1045, rue Main Moncton, N.-B. E1C 1H1

Courriel: TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u>, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

numéro de télécopieur : (506) 851-6759

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire - concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et aux <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission *

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

*Les soumissionnaires sont encourages de demander des clarifications concernant les équivalences acceptable au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u>

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\ \label{eq:local_potential}$

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

> Section I : Soumission technique (1 exemplaires papier) Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III: Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

• Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront., . Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par le soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « C »)

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix - soumission

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010/08/16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

MCT-1-44018

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2020/07/01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Trayaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2030 27 (2008-0512), Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010/08/16), Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. 6.4 Durée du contrat

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Livrables doivent être reçus dans les 6 semaines à partir de la date du contrat.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Sonia Stockman

Titre: Agente d'approvisionnements

Services publics et Approvisionnement Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, 4ième étage

Moncton, N.-B.

E1C 1H1

Téléphone : (506) 961-7412 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: sonia.stockman@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44018 \end{array}$

6.5.2 Chargé de projet

Courriel:

Le chargé de projet pour le contrat est :

3

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
' Télécopieur :	
Courriel:	

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44018 \end{array}$

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B » Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUASectionDateH1000CPaiements unique2008/05/12

6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

- a) les articles de la convention;
- b) 4011 (2012/07/16) Biens complexité moyenne;
- c) les conditions générales 2010A (2020/05/28), Conditions générales biens (complexité
- d) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- e) Annexe B Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21
B6800C	Liste du matériel et des matériaux non consommables	2007/11/30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent surenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.14 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination Annex « A » incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES BESOIN

1. Titre : Équipement de dessin technique et de levée

2. Contexte

Lors de leur déploiement, les membres du génie de combat de l'École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) doivent compter sur une capacité de levée robuste pour réaliser des tâches de construction dans le cadre d'opérations dans toute la gamme des conflits. Cette capacité assurera la supériorité technologique de l'organisation par la fourniture de données utiles aux outils de planification géospatiale de pointe, la souplesse requise pour l'exécution d'opérations conjointes avec l'Aviation royale canadienne, ainsi que l'état de préparation opérationnelle dans toute la gamme des conflits en appuyant diverses tâches, comme la construction de ponts routiers en réponse à une catastrophe au pays ou d'un cantonnement de fortune en appui aux opérations de combat.

3. But

Le présent énoncé a pour but le remplacement de l'équipement désuet par un modèle plus récent tout en conservant la compatibilité avec le matériel et les logiciels plus anciens utilisés par l'EGMFC.

4. Exigences obligatoires

L'entrepreneur doit fournir les produits Leica ci-dessous, ou des produits équivalents, dans les quantités indiquées.

N° d'élémen t	Nº de pièce	Description	Qté
1 1425	Station totale d'imagerie TS16 I avec précision angulaire de 1" et portée de 500 m (R500).	1	
	1425	La station comprend les sous-pièces ci-dessous dans les quantités indiquées.	'

d'alaman	° de ièce	Description	Qté
		• Sous-pièce n° 917434 (Quantité: 1) – Station totale TS16 I avec précision angulaire de 1" (0,3 mgon), portée de 500 m (R500), fonction PowerSearch, reconnaissance automatique des cibles, mesure électronique des distances à 500 m sans réflecteur, aide à l'alignement (EGL), connectivités WLAN et Bluetooth, port RS-232, interface pour poignée radio, port USB ou fente pour carte SD, mémoire flash eMMC de 2 Go, mémoire SDRAM de 1 Go, plomb laser, écran tactile couleur WVGA de 5 po et clavier, guide de consultation rapide et étui.	
		 Sous-pièce n° 879378 (Quantité: 1) – Clavier de rechange GTS49 pour stations TS16 et TM60. Sous-pièce n° 819205 (Quantité: 1) – Guide de consultation rapide (multilingue) pour station Leica TS16. Sous-pièce n° 667301 (Quantité: 1) – Trépied télescopique GST120-9 à fermeture automatique, accessoires inclus sans étui. Sous-pièce n° 777508 (Quantité: 1) – Embase sans plomb optique de la gamme Professional 5000, couleur vert pâle. Sous-pièce n° 766359 (Quantité: 1) – Canne en fibres de carbone GLS31 pour réflecteur avec niveau à bulle sphérique et verrou par rotation. La canne doit comprendre des fermetures à ressort à 2,0 m pour fixer un réflecteur GRZ122 ou des antennes GPS (GNSS) avec l'adaptateur GAD31. 	

N° d'élémen t	Nº de pièce	Description	Qté
		 Sous-pièce n° 793973 (Quantité : 2) – Batterie au lithium-ion rechargeable GEB222 de 7,4 V, 6 Ah. 	
		 Sous-pièce n° 1432 (Quantité : 1) – Alimentation composée des éléments ci-dessous. 	
		 Sous-pièce n° 799187 (Quantité : 1) – Chargeur GKL341 de la gamme Professional 5000 permettant de recharger quatre batteries lithium-ion GEB211, GEB212, GEB221, GEB222, GEB241, GEB242, GEB331 ou GEB361. Un adaptateur c.a. doit être inclus. 	
		 Sous-pièce n° 731440 (Quantité : 1) – Cordon d'alimentation c.a. avec fiche américaine pour le chargeur d'un laser Rugby ou Javelin. 	
		 Sous-pièce n° 767856 (Quantité : 1) – Carte mémoire SD MSD1000 de 1 Go. 	
		 Sous-pièce n° 827646 (Quantité: 1) – Clé de licence pour application Measure & Stakeout (stations totales [TS] ou multistations [MS]), qui permet l'utilisation des applications de levée et de jalonnage offertes par une station totale sur laquelle est installé le logiciel Leica Captivate. 	
		 Sous-pièce n° 827648 (Quantité: 1) – Clé de licence pour application Measure and Stake to Line du logiciel Leica Captivate (TS ou MS), qui permet le jalonnage et la mesure de points en fonction d'une ligne, d'un arc de cercle ou d'une polyligne. 	

N° de d'élémen t N° de pièce	Description	Qté
	 Sous-pièce n° 827651 (Quantité: 1) – Clé de licence pour application DTM Stakeout du logiciel Leica Captivate (TS ou MS), qui permet le jalonnage d'un modèle numérique de terrain (MNT). 	
	 Sous-pièce n° 827653 (Quantité : 1) – Clé de licence pour application Stake road du logiciel Leica Captivate (TS ou MS), qui permet le jalonnage et la mesure de points en fonction d'un tracé routier ou d'un autre tracé complexe. 	
	 Sous-pièce n° 1420 (Quantité : 1) – Contrôleur CS20 avec le logiciel Leica Captivate et les éléments ci-dessous. 	
	 Sous-pièce n° 876479 (Quantité: 1) – Contrôleur de terrain robuste CS20 LTE (ÉU., CA) avec écran tactile WVGA de 5 po, mémoire flash eMMC de 4 Go, mémoire SDRAM de 2 Go, fente pour carte SD, caméra de 5 Mpx et flash à DEL. Le dispositif doit comprendre un module Bluetooth ou WLAN interne, un module 4G sur réseau GSM, UMTS ou LTE, un module interne pour communiquer avec la TS, un clavier QWERTY et un stylet. 	
	 Sous-pièce n° 896293 (Quantité : 1) – Guide de consultation rapide (multilingue) pour capteur de série GS pour contrôleur CS20 de Leica. 	
	 Sous-pièce n° 799190 (Quantité : 2) – Batterie au lithium-ion rechargeable GEB331 de 11,1 V, 2,8 Ah. 	

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

N° d'élémen t N°		Description	Qté
	•	Sous-pièce n° 767856 (Quantité : 1) – Carte mémoire SD MSD1000 de 1 Go.	
	pour	Sous-pièce n° 817051 (Quantité : 1) – Étui de transport GVP724 station totale robotisée.	
	•	Sous-pièce n° 767880 (Quantité : 1) – Bride de support sur canne GHT63 pour contrôleur de terrain CS10 et CS15 à utiliser avec une canne GLS13, GLS30 ou GLS31.	
	•	Sous-pièce n° 807157 (Quantité: 1) – Support GHT66 pour fixer un contrôleur CS20 à une canne avec une bride GHT63. Bride GHT63 non incluse.	
		Sous-pièce n° 754384 (Quantité : 1) – Réflecteur 360 degrés GRZ122.	
	•	Sous-pièce n° 818467 (Quantité: 1) – Poignée radio à module Bluetooth et antenne radio intégrés. La poignée sert de modem radio pour la station Leica Viva TPS et les instruments Leica Nova. Elle permet aussi les communications avec les contrôleurs de terrain CS15 et les modems radio externes TCPS29 ou TCPS30 (dans la gamme de fréquences de 2 402 à 2 480 MHz, conformément à la norme EN 300 328 V.1.8.1).	
	•	Sous-pièce n° 827698 (Quantité: 1) – Application Measure & Stakeout (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant d'utiliser les applications de levée et de jalonnage depuis un contrôleur de terrain CS20 connecté à une station totale ou à un capteur GNSS.	

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

N° d'élémen t	Nº de pièce	Description	Qté
		 Sous-pièce n° 827699 (Quantité: 1) – Application Measure and Stake to Line (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage et la mesure de points en fonction d'une ligne, d'un arc de cercle ou d'une polyligne. 	
		 Sous-pièce n° 827704 (Quantité: 1) – Application Stake Road (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage et la mesure de points en fonction d'un tracé routier ou d'un autre tracé complexe. 	
		 Sous-pièce n° 827702 (Quantité: 1) – Application DTM Stakeout (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage d'un MNT. 	
		 Sous-pièce n° 6009527 (Quantité : 1) Contrat de services (CCP) Blue d'une durée de trois ans pour les produits Viva TPS (station TS16 et contrôleur CS20), qui comprend : la maintenance matérielle pendant trois ans; la maintenance logicielle pendant trois ans; le soutien à la clientèle pendant trois ans. 	

5. Contraintes

- a. Les produits livrables doivent présenter la même forme, le même ajustement, la même fonction et être de la même qualité que les produits Leica Geosystems répertoriés à l'annexe A. Si un ou plusieurs des articles proposés constituent des produits équivalents, les fournisseurs DOIVENT transmettre les renseignements indiqués au point ci-dessous, conformément à la clause B3000T du guide des CCUA.
- b. Les produits dont la forme, l'ajustement, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles précisés dans la demande de soumissions seront pris en compte si le soumissionnaire :
 - (1) indique la marque, le modèle ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - (2) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- (3) fournit les fiches techniques complètes et les documents descriptifs de chaque produit de remplacement;
- (4) présente une déclaration de conformité qui démontre que les caractéristiques techniques du produit de remplacement satisfont à tous les critères de performance obligatoires précisés dans la demande de soumissions;
- (5) indique clairement les sections dans les fiches techniques et les documents descriptifs qui attestent la conformité du produit de remplacement aux critères de performance obligatoires.
- c. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustement, du fonctionnement et de la qualité seront écartés si :
 - (1) la soumission ne contient pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - (2) le produit de remplacement ne satisfait pas aux critères de performance obligatoires précisés dans la demande de soumissions pour l'article en question, ou ne les surpasse pas;
 - (3) le produit de remplacement n'est pas entièrement compatible avec le matériel et les logiciels actuellement utilisés.
- d. Au moment d'évaluer les soumissions, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, son équivalence par rapport à l'article indiqué dans la demande de soumissions.
- e. Il incombe au fournisseur de fournir les manuels d'utilisation.
- f. Livrables doivent être reçus dans les 6 semaines à partir de la date du contrat, entre 8 h et 16 h a :

École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) Pavillon Mitchell, bâtiment J-10, porte 11 894, avenue Champlain Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENTS

Nota : Les soumissionnaires doivent remplir le tableau des prix plus bas. Une soumission incomplète (sur le plan financier ou technique) sera jugée non recevable et ne sera pas évaluée.

Les prix doivent être en dollars canadiens (\$ CA), taxes en sus, et comprendre la livraison et tous les frais applicables à l'adresse suivante :

École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) Pavillon Mitchell, bâtiment J-10, porte 11 894, avenue Champlain Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5

TOUS LES ARTICLES OBLIGATOIRES RÉPERTORIÉS DANS LE TABLEAU PLUS BAS DOIVENT ÊTRE FOURNIS CONFORMÉMENT À L'ANNEXE A

LE CANADA ACCEPTE DES PRODUITS ÉQUIVALENTS POUR TOUS LES ARTICLES, CONFORMÉMENT À L'ANNEXE A (ÉNONCÉ DES BESOINS), PAR. 5.A.

Nº d'élément	Description	Qté	Prix unitaire (\$)	Prix calculé (\$)
1	Pièce n° 1425 incluant les sous-pièces répertoriées à l'annexe A, <i>Énoncé des besoins</i> .	1		
2	Livraison de tous les articles indiqués à l'annexe A, <i>Énoncé des besoins</i> .	1		
			Prix total calculé (en \$ CA, taxes en sus)	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

ANNEXE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Méthode de sélection

Nota : Les soumissionnaires doivent fournir des produits de dessin technique et de levée de marque Leica, ou des produits équivalents, conformément à la clause B3000T du guide des CCUA (2006-06-16). Lorsqu'ils offrent un produit équivalent, les soumissionnaires doivent démontrer pleinement comment le produit proposé présente la même forme, le même ajustement et la même fonction que l'article remplacé.

TOUS LES ARTICLES OBLIGATOIRES RÉPERTORIÉS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS DOIVENT ÊTRE FOURNIS CONFORMÉMENT À L'ANNEXE A, PAR. 5.A.

** LORSQU'IL PROPOSE DES PRODUITS ÉQUIVALENTS, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DE RÉFÉRENCE POUR LES SPÉCIFICATIONS FOURNIES QUI APPUIENT L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT PROPOSÉ.

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
1	1425	Station totale d'imagerie TS16 I avec précision angulaire de 1" et portée de 500 m (R500). La station comprend les sous-pièces ci-dessous dans les quantités indiquées.		
		Sous-pièce n° 917434 Station totale TS16 I avec précision angulaire de 1" (0,3 mgon), portée de 500 m (R500), fonction PowerSearch, reconnaissance automatique des cibles, mesure électronique des distances à 500 m sans réflecteur, aide à l'alignement (EGL), connectivités WLAN et Bluetooth, port RS-232, interface pour poignée radio, port USB ou fente pour carte SD, mémoire flash eMMC de 2 Go, mémoire SDRAM de 1 Go, plomb laser, écran tactile couleur WVGA de 5 po et clavier, guide de consultation rapide et étui.		
		 Sous-pièce n° 879378 Clavier de rechange GTS49 pour stations TS16 et TM60. 		
		Sous-pièce nº 819205 Guide de consultation rapide (multilingue) pour station Leica TS16.		

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
		 Sous-pièce n° 667301 Trépied télescopique GST120-9 à fermeture automatique, accessoires inclus, sans étui. 		
		 Sous-pièce n° 777508 Embase sans plomb optique GDF321 de la gamme Professional 5000, couleur vert pâle. 		
		Sous-pièce n° 766359 Canne en fibres de carbone GLS31 pour réflecteur avec niveau à bulle sphérique et verrou par rotation. La canne doit comprendre des fermetures à ressort à 2,0 m pour fixer un réflecteur GRZ122 ou des antennes GPS (GNSS) avec l'adaptateur GAD31.		
		 Sous-pièce n° 793973 Batterie au lithium-ion rechargeable GEB222 de 7,4 V, 6 Ah. 		
		Sous-pièce nº 1432 Alimentation composée des éléments cidessous.		
		 Sous-pièce n° 799187 Chargeur GKL341 de la gamme Professional 5000 permettant de recharger quatre batteries lithium-ion GEB211, GEB212, GEB221, GEB222, GEB241, GEB242, GEB331 ou GEB361. Un adaptateur c.a. doit être inclus. 		
		 Sous-pièce n° 731440 Cordon d'alimentation c.a. avec fiche américaine pour le chargeur d'un laser Rugby ou Javelin. 		
		Sous-pièce nº 767856 Carte mémoire SD MSD1000 de 1 Go.		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
		Sous-pièce n° 827646 Clé de licence pour application Measure & Stakeout (stations totales [TS] ou multistations [MS]), qui permet d'utiliser les applications de levée et de jalonnage offertes par une station totale sur laquelle est installé le logiciel Leica Captivate.		
		Sous-pièce n° 827648 Clé de licence pour application Measure and Stake to Line (TS ou MS) du logiciel Leica Captivate, qui permet d'effectuer le jalonnage et la mesure de points en fonction d'une ligne, d'un arc de cercle ou d'une polyligne.		
		 Sous-pièce n° 827651 Clé de licence pour application DTM Stakeout du logiciel Leica Captivate (TS ou MS), qui permet le jalonnage d'un modèle numérique de terrain (MNT). 		
		Sous-pièce n° 827653 Clé de licence pour application Stake road du logiciel Leica Captivate (TS ou MS), qui permet le jalonnage et la mesure de points en fonction d'un tracé routier ou d'un autre tracé complexe.		
		 Sous-pièce n° 1420 Contrôleur CS20 avec le logiciel Leica Captivate et les éléments ci-dessous. 		

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
		Sous-pièce n° 876479 Contrôleur de terrain robuste CS20 LTE (ÉU., CA) avec écran tactile WVGA de 5 po, mémoire flash eMMC de 4 Go, mémoire SDRAM de 2 Go, fente pour carte SD, caméra de 5 Mpx et flash à DEL. Le dispositif doit comprendre un module Bluetooth ou WLAN interne, un module 4G sur réseau GSM, UMTS ou LTE, un module interne pour communiquer avec la TS, un clavier QWERTY et un stylet.		
		 Sous-pièce n° 896293 Guide de consultation rapide (multilingue) sur les capteurs de série GS pour contrôleur CS20 de Leica. 		
		 Sous-pièce n° 799190 Batterie au lithium-ion rechargeable GEB331 de 11,1 V, 2,8 Ah. 		
		 Sous-pièce n° 767856 Carte mémoire SD MSD1000 de 1 Go. 		
		 Sous-pièce n° 817051 Étui de transport GVP724 pour station totale robotisée. 		
		 Sous-pièce n° 767880 Bride de support sur canne GHT63 pour contrôleur de terrain CS10 et CS15 à utiliser avec une canne GLS13, GLS30 ou GLS31. 		
		 Sous-pièce n° 807157 Support GHT66 pour fixer un contrôleur CS20 à une canne avec une bride GHT63. La bride GHT63 n'est pas incluse. 		

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
		 Sous-pièce n° 754384 Réflecteur 360 degrés GRZ122. 		
		Sous-pièce n° 818467 Poignée radio à module Bluetooth et antenne radio intégrés. La poignée sert de modem radio pour la station Leica Viva TPS et les instruments Leica Nova. Elle permet aussi les communications avec les contrôleurs de terrain CS15 et les modems radio externes TCPS29 ou TCPS30 (dans la gamme de fréquences de 2 402 à 2 480 MHz, conformément à la norme EN 300 328 V.1.8.1).		
		Sous-pièce n° 827698 Application Measure & Stakeout (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant d'utiliser les applications de levée et de jalonnage depuis un contrôleur de terrain CS20 connecté à une station totale ou à un capteur GNSS.		
		Sous-pièce n° 827699 Application Measure and Stake to Line (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage et la mesure de points en fonction d'une ligne, d'un arc de cercle ou d'une polyligne.		
		 Sous-pièce n° 827704 Application Stake road (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage et la mesure de points en fonction d'un tracé routier ou d'un autre tracé complexe. 		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44018 \end{array}$

Nº d'élément	Nº de pièce	Description	Poduit Leica (Oui ou non)	Marque équivalente proposée**
		 Sous-pièce n° 827702 Application DTM Stakeout (logiciel Leica Captivate) pour contrôleur CS20. Clé de licence permettant le jalonnage d'un MNT. 		
		 Sous-pièce n° 6009527 Contrat de services (CCP) Blue d'une durée de trois ans pour les produits Viva TPS (station TS16 et contrôleur CS20), qui comprend : la maintenance matérielle pendant trois ans; la maintenance logicielle pendant trois ans; le soutien à la clientèle pendant trois ans. 		

^{**} LORSQU'IL PROPOSE DES PRODUITS ÉQUIVALENTS, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DE RÉFÉRENCE POUR LES SPÉCIFICATIONS FOURNIES QUI APPUIENT L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT PROPOSÉ.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
suivants:

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
	Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. W2037-210055/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. W2037-210055/A

SOUMISSIONNAIRE

Dénomination sociale du fournisseur:

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-1-44018

ANNEXE « E » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU

Adresse du fournisseur:	
_	
Numéro d'entreprise – approvisionnem	ent (NEA):
AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSC ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREP	RIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS RISE
NOM	TITRE DE POSTE

Ajoutez des noms supplémentaires sur une feuille séparée si nécessaire.